

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/07/2024

Nombre de membres en exercice 19  
Nombre de présents 13  
Nombre de votants 14

Séance N° 05
22/07/2024
Deliberation 052/4.2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mesdames GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, HENRIQUES Floriane, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, BILLET Sabine, HAMELIN Karine et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, HEMON Christian, ABU-AITA Maher, POUGEARD Pierre, GUILBAUD David

Absents excusés : Mr AVERTY Julien, Mme HA Christine, Mr CUVILLIER Jean-Claude, Mme MOURAIN Lisa, Mme PONTOIZEAU Fabienne

Absents : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoir : Mme PONTOIZEAU Fabienne a donné pouvoir à Mme BILLET Sabine

Mr HEMON Christian a été élu secrétaire

**OBJET : Création d'emplois non permanents à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou saisonniers - Service Enfance-Jeunesse et administratif**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer les équipes en place. Madame Le Maire propose, pour répondre aux besoins, la création de 5 postes.

- 1 poste d'agent de surveillance restaurant scolaire / périscolaire :
  - o Durée du contrat : à compter du 2 septembre en attendant le recrutement sur un emploi permanent
  - o Temps de travail : 26.00 heures hebdomadaire TNC - contrat annualisé
  - o Indice majoré maximum : 370

- 1 poste d'agent de surveillance cantine/Périscolaire-ATSEM :
  - o Durée du contrat : du 2 septembre 2024 au 11 juillet 2024
  - o Temps de travail : 20 heures hebdomadaire TNC - contrat annualisé
  - o Indice majoré maximum : 370
  
- 1 poste d'agent de Périscolaire et agent de surveillance restauration scolaire (jours scolaire) :
  - o Durée du contrat : du 2 septembre 2024 au 06 juillet 2024
  - o Temps de travail : 12heures hebdomadaires TNC - contrat annualisé
  - o Indice majoré maximum : 370
  
- 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments/ Surveillance cantine - car scolaire Durée du contrat :
  - o Durée du contrat : du 2 septembre 2024 au 11 juillet 2024
  - o Temps de travail : 23.50 heures hebdomadaire TNC - contrat annualisé
  - o Indice majoré maximum : 370
  
- 1 poste d'adjoint administratif - Assistante de Direction :
  - o A compter du 02/09/2024 pour une de 12 mois maximum
  - o Temps de travail : 15 heures hebdomadaire - TNC
  - o Indice majoré maximum : 399

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer les 5 postes comme mentionné ci-dessus
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ces contrats  
Et ont tous les membres présents signé au registre des délibérations.

^ Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance  
Mr HEMON Christian

